Ensemble Scolaire Privé
Sainte Jeanne-Elisabeth
8, rue Maurice de la Sizeranne
75007 PARIS
Tél : 01 53 58 59 00 - Fax : 01 45 67 31 46

DOCUMENTS DE RENTRÉE Quatrième

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint divers documents concernant la rentrée scolaire de votre enfant.
L'emploi du temps reçu par mail vous permettra d'inscrire votre enfant à la cantine (les externes doivent également compléter le questionnaire) et aux Etudes du soir en cliquant sur le lien donné ci-dessous.

Demi-pension	**Remplir le questionnaire en ligne avant le 24/08** https://forms.gle/USsW2kQMX18gcsPm8
Etudes dirigées	
Parcours citoyen et PSC1	→ A conserver
Infos SCOLEO	→ A conserver
Liste des fournitures	https://www.ste-jeanne-elisabeth.com/college/documents-de-rentree

Information Association Sportive	→ Inscription en ligne lien dans le document joint

Ensemble Scolaire Privé
Sainte Jeanne-Elisabeth
8, rue Maurice de la Sizeranne
75007 PARIS
Tél : 01 53 58 59 00 - Fax : 01 45 67 31 46

RENTREE DES ELEVES 2023/2024

CALENDRIER DE RENTREE

La rentrée des élèves se fera lundi 4 septembre
et les cours commenceront mardi 5 septembre

Lundi 4 septembre	**Rentrée des élèves**. **Attention ! Pas de cantine ce jour**. 08h15 → 12h30 : **6ème** Les parents de 6ème sont invités de 8h15 à 9h pour un petit déjeuner 10h → 12h : **Terminale** 11h → 13h : **3ème** 12h30 → 14h30 : **2nde** 13h30 → 15h30 : **1ère** 14h30 → 17h30 : **5ème** 15h30 → 17h30 : **4ème** PHOTO de CLASSE Pour les 6ème, 3ème, 2nde et 5ème **Pas de cours**

Mardi 5 Septembre	**Début des cours pour tous** **Début de la cantine** PHOTO de CLASSE Pour les 4ème, 1ère et terminale

→ **RAPPELS** :

Manuels scolaires : Un chèque de caution de 150€ sera à remettre aux documentalistes le jour de la rentrée lors de la distribution des livres.
Attention : **en l'absence de chèque, aucun manuel ne sera remis**.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Sainte Jeanne-Elisabeth » et avoir au dos le nom et la classe de l'enfant.

→ **CONTACTS UTILES** :

M. CARDRON	Responsable 6ème et Terminale	resp6term@sje-paris.fr	
Mme CARRON DE LA MORINAIS	Responsable 5ème/4ème	resp54@sje-paris.fr	
Mme BILLET	Responsable 3ème	resp3@sje-paris.fr	
Mme MIDON	Responsable 2nde	adjointe321@sje-paris.fr	
Mme PINHEIRO	Responsable 1ère	resp1@sje-paris.fr	
Mme SOREL	Secrétaire des élèves	eleve@sje-paris.fr	
Mme LOGRE	Responsable Vie Scolaire	respviescolaire@sje-paris.fr	01.53.58.59.06
Vie scolaire 6-5-4-3-2	A joindre en cas d'absence d'élèves	viescolaire@sje-paris.fr	01.53.58.31.58
Vie scolaire 1ère - Term		viescolaire1term@sje-paris.fr	

Sainte Jeanne Elisabeth
Maternelle -Primaire -Collège -Lycée -Internat

Questionnaire en ligne à remplir
avant le 24 aout 2023
Même pour les externes

https://forms.gle/USsW2kQMX18gcsPm8

RÉGIME DE DEMI-PENSION 2023-2024

Extrait de l'article II. du Règlement financier :

- Soit en forfait annuel […] Sauf cas légitime (ex : modification d'emploi du temps), l'inscription engage la famille pour toute l'année scolaire ; les jours désignés ne peuvent être modifiés ; **Aucun changement de régime ne sera accepté en cours d'année scolaire.**

- Soit occasionnellement : ce régime permet un libre accès au self. Une facture des repas pris est envoyée ultérieurement.

Forfait annuel (nb repas/semaine)	**Maternelle et Élémentaire**	**Collège et Lycée**
1 repas	292 €	333 €
2 repas	555 €	609 €
3 repas	781 €	835 €
4 repas	1 010 €	1 118 €
5 repas	_	1 284 €
Repas occasionnel	9,60 €	9,80 €

Avant de choisir un régime, merci de tenir compte de l'emploi du temps de votre enfant.
des activités (facultatives) sont proposées sur le temps de la pause déjeuner :
Les élèves inscrits à la chorale ou à l'AS sont prioritaires à la cantine, ils ne peuvent pas apporter leur repas.

- Entre 12h30 et 13h20 : chorale ou Association Sportive

- Le mercredi après-midi : Association Sportive pour les collégiens et DST pour les lycéens

Sainte Jeanne Elisabeth
Maternelle -Primaire -Collège -Lycée -Internat

Questionnaire en ligne à remplir avant le 24 aout 2023

https://forms.gle/USsW2kQMX18gcsPm8

ÉTUDES DIRIGÉES 2023-2024

Chers parents,

L'accompagnement des élèves est l'une des priorités de notre établissement. Plusieurs aides distinctes, dispensées gracieusement, sont déjà en place au collège : de la méthodologie et de la recherche documentaire en 6ème, puis des accompagnements personnalisés spécifiques pour tous les élèves.

Malgré cet accompagnement, pour certains élèves, le travail personnel est insuffisant et les lacunes persistent. Parfois, c'est un cadre propice à l'étude qui fait défaut. Afin d'aider toujours plus nos élèves, des études dirigées sont proposées après les cours de la 6ème à la 2nde.

Celles-ci sont assurées par des professeurs certifiés de SJE convaincus de l'importance de cette démarche pour l'élève. Il ne s'agit en rien d'une simple surveillance, mais bien d'un véritable soutien scolaire. L'élève aura donc accès et sera suivi conjointement par un enseignant référent ainsi que par trois professeurs lors de ces séances afin s'assurer un suivi pédagogique et didactique. Des points de méthode seront revus, les élèves seront confrontés de manière bienveillante à leurs difficultés et leurs devoirs seront contrôlés.

Les études dirigées offrent donc un cadre idéal pour apprendre à développer l'autonomie et la rigueur nécessaires à la réussite scolaire.

De plus, un retour vous sera fait de manière régulière afin de suivre le travail de votre enfant.

Ce dispositif est réservé en priorité aux élèves désignés par l'équipe pédagogique à la suite du conseil de classe du troisième trimestre de l'année 2022-2023

DUREE

1 semestre, du 11 septembre au 22 décembre 2023 (13 semaines).
Les informations relatives au second semestre seront transmises en cours d'année.

FREQUENCES ET HORAIRES

Afin de répondre aux besoins de tous, les élèves peuvent s'inscrire de 1 à 4 soirs par semaine pour une heure ou deux heures en fonction de leur emploi du temps. Les inscriptions de deux heures d'affilées sont recommandées : cela donne à l'élève le temps nécessaire à la réalisation de ses devoirs et à l'approfondissement de son travail personnel.
Les élèves doivent s'inscrire pour 2 heures minimum par semaine.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait au début de chaque semestre et pour la totalité du semestre.
Le coût :

- → **312 euros** pour 2h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- → **468 euros** pour 3h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- → **624 euros** pour 4h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- → **780 euros** pour 5h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- → **936 euros** pour 6h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre

Ces études dirigées, proposées à tous, se dérouleront dans les locaux de SJE : nous souhaitons en effet pouvoir apporter à chacun une aide personnalisée.

Si votre inscription n'est pas retenue, due à un trop grand nombre d'inscription, le responsable vous contactera.

L'inscription sera validée au cours de la première semaine de septembre, avant le début des études dirigées.

Bonne année scolaire à tous !

L'équipe pédagogique de Ste Jeanne-Elisabeth

PARCOURS CITOYEN ET PSC1

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du **parcours citoyen**, vos enfants vont être formés à la **P**révention et aux **S**ecours **C**iviques de Niveau 1.
Nous vous rappelons que ce parcours citoyen est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.
Sainte Jeanne Elisabeth est un lieu d'apprentissage de l'exercice individuel et collectif de la citoyenneté par :

- La sensibilisation à l'explicitation du droit qui régit les actes et les règles élaborées au sein des instances scolaires ;
- L'exercice de responsabilité au sein des instances scolaires et de l'association sportive ;
- L'engagement dans des actions liées aux projets d'écoles et d'établissements.

La formation PSC1 s'inscrit dans ce cadre puisqu'elle permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Une attestation, délivrée aux élèves ayant suivi la formation aux premiers secours, est un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile-PSC1 qui atteste de l'aptitude à prévoir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique. Elle est une composante du livret scolaire unique. Pour toutes ces raisons, **cette formation est obligatoire.**

Les 8 heures nécessaires seront dispensées au cours de l'année pour tous les 4èmes. Son coût s'élève à 70 euros qui seront inclus sur la facture annuelle.

Très cordialement.

L'équipe éducative

Petit lexique pour comprendre les emplois du temps

AP : Accompagnement Personnalisé (selon leurs besoins, les élèves – à la demande des professeurs - sont en petits groupes pour travailler leurs difficultés)
EE : Enseignement d'Exploration
LV : Langue Vivante
EMC : Education Morale et Civique
CHR : Culture Humaine et Religieuse
AS : Association Sportive (facultative – sur inscription)
ED : Eudes Dirigées (facultative – sur inscription)
ES : Eudes Surveillées (facultative – sur inscription)